

30 sep 2005 -14:00

Appartient à [Conseil des Ministres du 30 septembre 2005](#)

Burundi

Octroi d'une aide financière pour le paiement d'un mois et demi de salaires courants du personnel civil de l'Etat de la république du Burundi.

Octroi d'une aide financière pour le paiement d'un mois et demi de salaires courants du personnel civil de l'Etat de la république du Burundi.

Sur proposition de M. Armand De Decker, Ministre de la Coopération au Développement, le Conseil des Ministres a marqué son accord sur l'octroi d'une aide financière pour le paiement d'un mois et demi de salaires courants du personnel civil de l'Etat de la république du Burundi. Après dix ans de guerre civile, le gouvernement de transition du Burundi rencontre aujourd'hui des difficultés de trésorerie qu'il ne peut surmonter sans une aide importante de ses principaux bailleurs de fonds. Dans le cadre de sa Convention générale de coopération signée avec le Burundi, la Belgique se propose de signer une Convention spécifique octroyant une aide financière de 2,6 milliards de francs burundais, soit 2 millions d'euros, au taux actuel, pour permettre le paiement d'un mois et demi de salaires nets des agents civils de l'Etat. L'objectif est d'ainsi participer à la sauvegarde de la paix sociale. Ce montant sera à charge du budget de la Coopération AB 15 54 14 5443.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe